

Les populations immigrées

en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Ce dossier a été réalisé par Colette Pillet du service Etudes et Diffusion de l'INSEE Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le concours de l'équipe de la Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur du FASILD.

Le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), un établissement public national à caractère administratif, opérateur privilégié du soutien à l'intégration.

Créé en 1958, le FASILD, Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations, est un établissement public administratif national qui a vu sa dénomination changer et ses orientations se transformer pour mieux s'adapter à l'évolution de l'immigration.

Le FASILD a pour mission de favoriser sur l'ensemble du territoire l'intégration des populations immigrées ainsi que des personnes issues de l'immigration et de contribuer à la lutte contre les discriminations dont elles pourraient être victimes, tenant en particulier à leur race, à leur religion ou à leurs croyances.

Il inscrit son action dans le cadre des priorités dans le domaine de l'intégration, tracées en octobre 2002 par le président de la République et le Premier ministre et précisées par le Comité Interministériel pour l'Intégration du 10 avril 2003 : accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux arrivants rejoignant légalement notre pays, en particulier en leur proposant un véritable contrat d'intégration, soutenir les immigrés dans l'accès à leurs droits et la connaissance de leurs devoirs, et enfin, lutter de façon renouvelée contre le racisme et la discrimination.

FASILD

Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

17, rue Pierre-Dupré 13417 Marseille cedex 08

Téléphone : 04 91 53 80 00

Télécopie : 04 91 53 80 01

L'INSEE Provence-Alpes-Côte d'Azur, direction régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, collecte des données statistiques permettant de comprendre les mécanismes démographiques, sociaux et économiques et de suivre leurs évolutions à différents échelons géographiques.

Il analyse ces données, établit des diagnostics conjoncturels, réalise des études sectorielles, territoriales, et met à disposition de tous les publics les résultats de ses travaux.

L'INSEE offre son patrimoine statistique

24h sur 24 sur son site internet www.insee.fr

du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures par son service d'accueil et d'orientation

Téléphone : 0 825 889 452 (0,15 € la minute)

Mél : insee-contact@insee.fr.

Directeur de la publication : François CLANCHÉ

Rédacteur en chef : Annie MULARD

Composition et mise en page : Approche

Impression : Stell

© INSEE - FASILD 2004

Avant-propos

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de longue date une terre de migration et d'immigration. Poussés par les vents de la Méditerranée, nombreux sont ceux qui ont fertilisé cette terre et participé à son développement. Les mythes fondateurs de la région, son histoire, sa toponymie et son économie en portent l'empreinte.

L'objet de ce dossier, réalisé par la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'INSEE, avec le concours du FASILD, est de donner des éléments de connaissance statistiques sur les populations immigrées dans la région aujourd'hui.

Elaboré dans le cadre d'un partenariat national entre le FASILD et l'INSEE, qui se traduit par la réalisation de documents similaires dans plusieurs autres régions, ce travail est issu de l'exploitation des données du dernier recensement de la population, qui a eu lieu en 1999.

L'objet d'un tel ouvrage, centré sur les populations immigrées est d'éclairer le débat social par des chiffres précis et pertinents dans un domaine dans lequel certaines idées toutes faites tiennent parfois lieu de certitudes.

Ainsi certaines idées reçues seront ici remises en cause, par exemple sur l'évolution depuis un quart de siècle de la population immigrée, ou encore sur la proportion de couples mixtes. D'autres résultats surprendront moins, notamment sur l'insertion professionnelle des populations immigrées, qui a fortement évolué récemment, en particulier pour ce qui est de l'activité des femmes. Les conditions de vie, et notamment de logement, font également l'objet d'analyses descriptives.

Par delà la comparaison, forcément simpliste et réductrice, entre « les immigrés », pris dans leur ensemble, et les « autres », les auteurs se sont efforcés d'éclairer, d'une part les différences qui existent entre les groupes issus des diverses régions d'origine, et d'autre part l'effet de l'ancienneté du séjour en France sur les modalités d'insertion sociale.

La richesse de cette image statistique devrait permettre à tous de mieux comprendre la place de ces populations dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En particulier, nous souhaitons qu'elle soit utile à celles et ceux qui œuvrent dans cette région à une intégration harmonieuse des populations immigrées dans la communauté nationale et favorise ainsi le mieux-vivre ensemble.

François CLANCHÉ
Directeur régional de l'INSEE



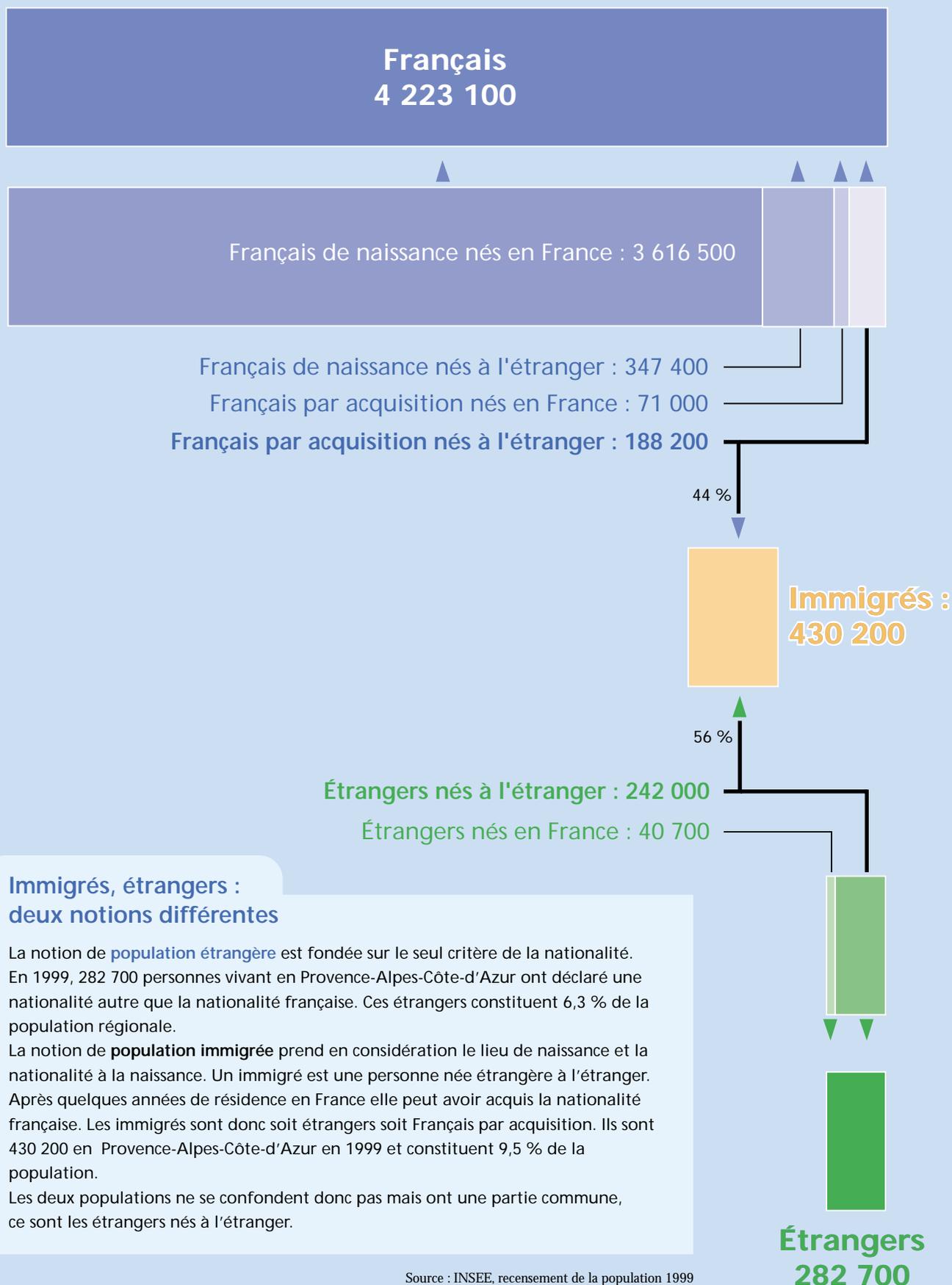
Henry DARDEL
Directeur régional du FASILD



Sommaire

Avant-propos	page 1
Français, étrangers, immigrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur	page 4
CHAP. 1 Les populations immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur	page 5
CHAP. 2 Qui sont les immigrés ?	page 8
CHAP. 3 Où vivent les immigrés ?	page 12
CHAP. 4 Comment vivent les immigrés ?	page 14
CHAP. 5 La population active immigrée	page 16
Tableau comparatif	page 20

Français, étrangers, immigrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Immigrés, étrangers : deux notions différentes

La notion de **population étrangère** est fondée sur le seul critère de la nationalité. En 1999, 282 700 personnes vivant en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont déclaré une nationalité autre que la nationalité française. Ces étrangers constituent 6,3 % de la population régionale.

La notion de **population immigrée** prend en considération le lieu de naissance et la nationalité à la naissance. Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger. Après quelques années de résidence en France elle peut avoir acquis la nationalité française. Les immigrés sont donc soit étrangers soit Français par acquisition. Ils sont 430 200 en Provence-Alpes-Côte-d'Azur en 1999 et constituent 9,5 % de la population.

Les deux populations ne se confondent donc pas mais ont une partie commune, ce sont les étrangers nés à l'étranger.

Source : INSEE, recensement de la population 1999

430 200 immigrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1999

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est depuis longtemps une région d'immigration. Sa situation géographique en bordure du bassin méditerranéen et sa frontière avec l'Italie en ont fait à la fois un lieu de passage et une terre d'accueil. La région comptait environ 200 000 étrangers à la fin du 19^{ème} siècle. En 1926, ils étaient 400 000 soit 20 % de la population de la région. En 1999, 282 700 étrangers résident en Provence-Alpes-Côte d'Azur et représentent 6,3 % de la population.

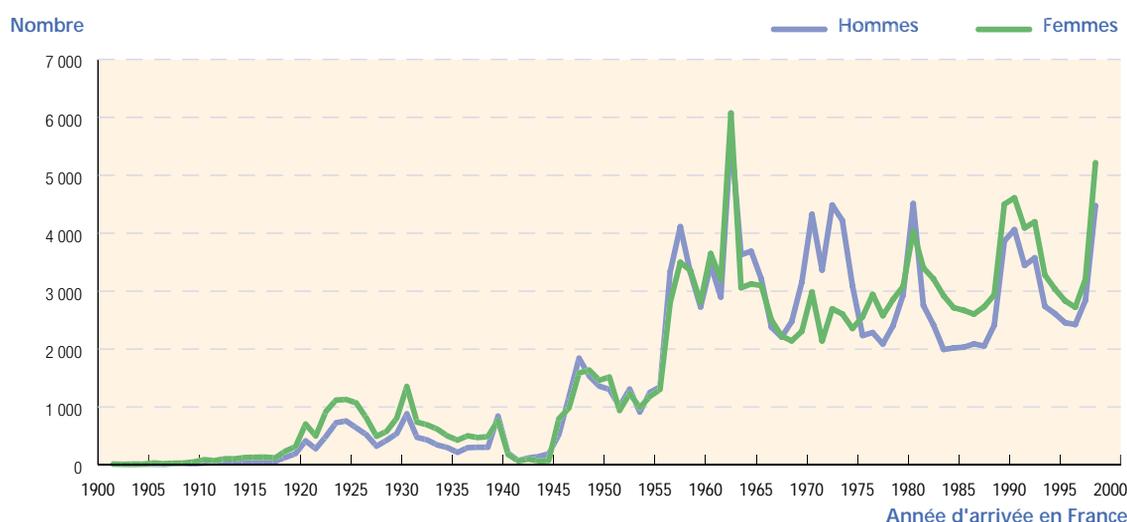
Le nombre d'étrangers ne mesure qu'une partie de l'immigration puisqu'un certain nombre de migrants ont acquis la nationalité française.

La population immigrée est constituée de l'ensemble des personnes nées à l'étranger et qui étaient à leur naissance de nationalité étrangère.

Elle regroupe donc les étrangers nés à l'étranger et les Français par acquisition nés à l'étranger.

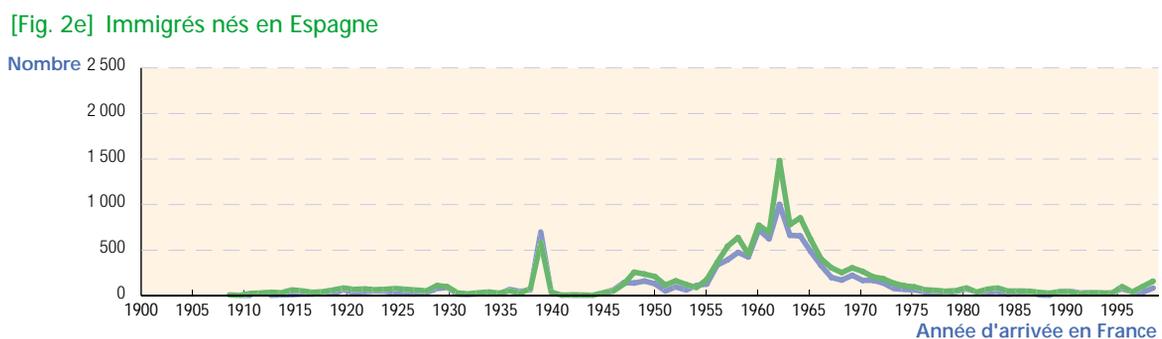
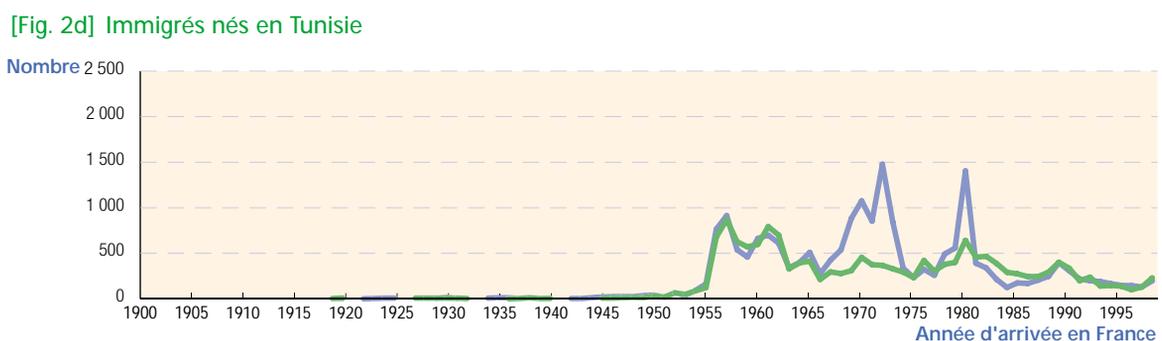
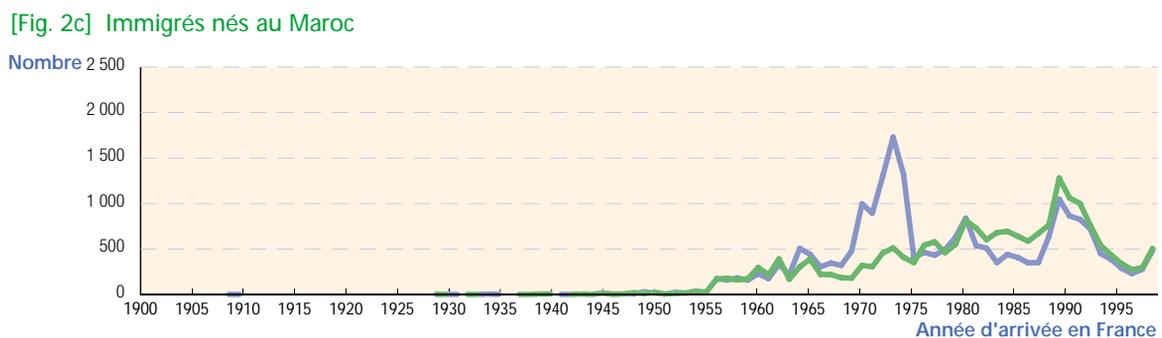
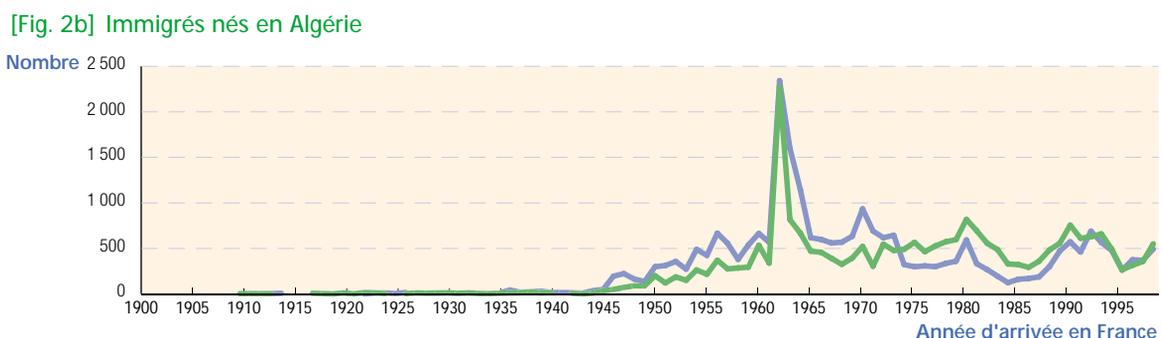
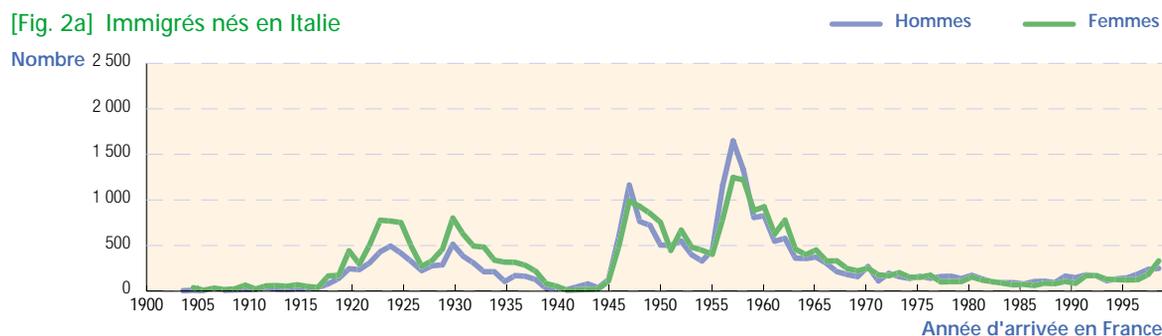
Ainsi, en 1999, 430 200 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont des immigrés. Cet effectif est le résultat des différents flux d'immigration qui se sont succédés tout au long du 20^{ème} siècle. Après les vagues d'arrivées importantes des années 1920 puis 1960, suscitées par les besoins en main-d'œuvre, les ralentissements économiques successifs ont freiné les flux migratoires. Ainsi, la crise économique qui a touché la France à partir de 1973 a conduit le gouvernement à décider l'arrêt de la politique d'immigration en juillet 1974, à l'exception du regroupement familial. Depuis cette date, les différentes lois sur les conditions de séjour des étrangers ont eu un impact sur le nombre annuel d'arrivées dans la région. [Fig. 1 et 2]

[Fig. 1] Une immigration féminine plus nombreuse que l'immigration masculine à partir de 1975



Source : INSEE, recensement de la population de 1999

[Fig. 2] Les arrivées en provenance des principaux pays



Source : INSEE, recensement de la population de 1999

La proportion d'immigrés dans la population diminue depuis un quart de siècle

Le ralentissement des flux d'immigration et la disparition des générations les plus âgées ont eu pour conséquence une quasi-stabilisation du nombre des immigrés et une diminution de leur part dans la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui, elle, continue d'augmenter. La proportion d'immigrés est ainsi passée de 12,3 % en 1975 à 9,5 % en 1999, alors qu'elle restait stable en moyenne nationale (7,4 %). [Fig. 3 et 4]

Cette proportion place Provence-Alpes-Côte d'Azur en troisième position après la région Ile-de-France qui compte 14,7 % d'immigrés dans sa population et la Corse, 10 %. En Languedoc-

Roussillon, Alsace et Rhône-Alpes la proportion est un peu plus faible, comprise entre 8,4 et 9 %. A elles seules ces six régions concentrent les deux tiers des immigrés vivant en France métropolitaine. Dans d'autres régions, les immigrés représentent une très faible part de la population, moins de 2 % en Bretagne et dans les Pays de la Loire. [Fig. 5]

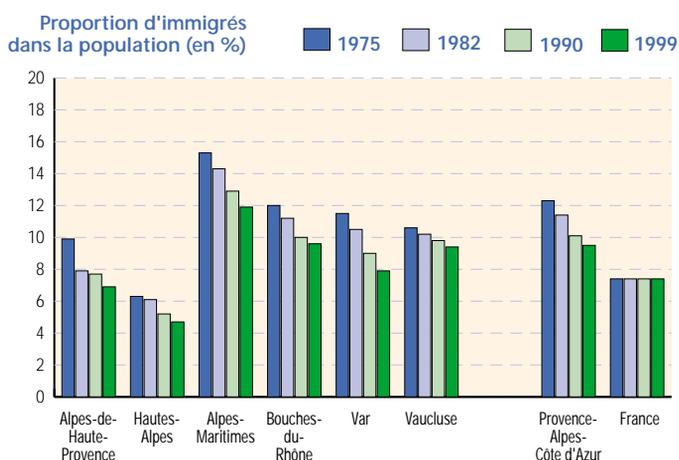
A l'intérieur de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les deux départements les plus peuplés, Bouches-du-Rhône et Alpes-Maritimes qui comptent 63 % de la population régionale, regroupent aussi les deux tiers des immigrés vivant dans la région. La part des immigrés dans la population de chacun des départements varie de 12 % pour les Alpes-Maritimes à moins de 5 % pour les Hautes-Alpes. Cette proportion a aussi diminué, assez fortement dans le Var et les Alpes-Maritimes, moins dans le Vaucluse.

[Fig. 3] Le nombre d'immigrés s'est stabilisé en Provence-Alpes-Côte d'Azur

	1975		1982		1990		1999	
	Effectifs	Part dans la population %						
Alpes-de-Haute-Provence	11 015	9,9	9 396	7,9	10 078	7,7	9 692	6,9
Hautes-Alpes	6 105	6,3	6 392	6,1	5 953	5,2	5 694	4,7
Alpes-Maritimes	124 610	15,3	125 396	14,3	125 658	12,9	120 719	11,9
Bouches-du-Rhône	195 795	12,0	192 292	11,2	175 805	10,0	176 040	9,6
Var	71 710	11,5	74 596	10,5	73 135	9,0	71 031	7,9
Vaucluse	41 710	10,6	43 672	10,2	45 834	9,8	47 078	9,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	450 945	12,3	451 744	11,4	436 463	10,1	430 254	9,5
France	3 887 000	7,4	4 037 000	7,4	4 166 000	7,4	4 306 000	7,4

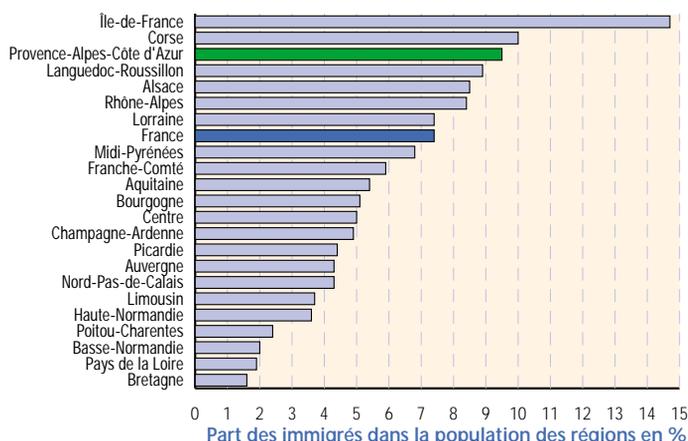
Source : INSEE, recensements de la population

[Fig. 4] En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part des immigrés dans la population continue de diminuer



Source : INSEE, recensements de la population

[Fig. 5] Provence-Alpes-Côte d'Azur, troisième région pour la part des immigrés dans sa population



Source : INSEE, recensement de la population 1999

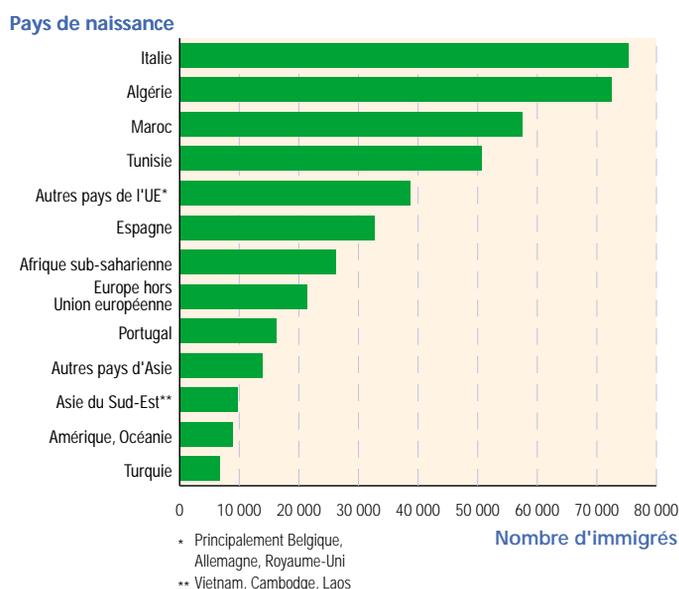
Qui sont les immigrés ?

Un immigré sur trois est né en Italie ou en Algérie

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 43 % de la population immigrée est originaire d'Europe (38 % de l'Union européenne) et 42 % du Maghreb.

Conséquence de l'histoire des migrations dans la région, les immigrés d'origine italienne sont toujours les plus nombreux [Fig. 6], plus de 75 000, soit 17 % de l'ensemble, mais leur importance parmi les immigrés ne cesse de diminuer. Ils sont issus des vagues d'immigrations anciennes. Celle du début des années 20, consécutive au traité favorisant l'immigration de main-d'œuvre, amplifiée par l'arrivée des exilés politiques de la période fasciste. Puis celle de la fin des années 50 répondant à une forte demande de travailleurs. L'essor économique de l'Italie au cours des années 60 a mis un terme à cette immigration.

[Fig. 6] Les pays d'origine : le poids de l'histoire



Source : INSEE, recensement de la population 1999

Les immigrés nés en Algérie sont presque aussi nombreux, 73 000, et leur part parmi l'ensemble des immigrés est restée stable depuis 1990 (17 %). Amorcée dans les années 20, cette immigration a été favorisée par l'ordonnance de 1947 accordant la liberté de circulation, mais le principal flux d'arrivée a suivi l'indépendance de l'Algérie en 1962¹. Une autre vague a suivi de 1969 à 1973, période d'appel à la main-d'œuvre étrangère. A partir de 1974, avec la suspension de l'immigration, sauf dans le cadre du regroupement familial, les femmes deviennent plus nombreuses à immigrer

que les hommes. Malgré un pic en 1980, les migrations d'hommes restent faibles jusqu'en 1988. Elles reprennent de 1989 à 1993, certainement en liaison avec les circulaires puis la loi de 1989 assouplissant les conditions de séjour des étrangers en France.

Avec 58 000 personnes, les immigrés nés au Maroc constituent 13,5 % de la population immigrée, proportion qui a beaucoup augmenté. Le début notable de cette immigration date de 1956, année de l'indépendance du Maroc. Mais les arrivées se firent en plus grand nombre après 1970, en particulier entre 1972 et 1974, migration essentiellement masculine, et de 1989 à 1991.

Quatrième groupe par son importance, les personnes en provenance de Tunisie sont un peu plus de 50 000, nombre constant depuis 20 ans. Cette immigration a aussi débuté en 1956. Les arrivées d'hommes ont été plus nombreuses de 1969 à 1973 et en 1980, suivies d'une petite reprise en 1989.

Les immigrés originaires d'Espagne sont encore près de 33 000 mais ils sont de moins en moins nombreux, les arrivées ayant presque cessé depuis 1974. Les périodes d'arrivées importantes furent l'année 1939 avec l'exode massif des républicains après la guerre civile et la décennie 1956 - 1966.

Au total, les deux tiers des immigrés de la région sont nés dans l'un de ces cinq pays. Les personnes originaires du Portugal représentent moins de 4 % des immigrés de la région, alors qu'au niveau national ils constituent le deuxième groupe le plus important après avoir été longtemps le premier.

Les autres principaux groupes de pays dont sont originaires les immigrés sont les pays de l'Union européenne à 15, hors ceux cités plus haut, dont sont issues 39 000 personnes, en particulier de Belgique, d'Allemagne et du Royaume-Uni. Viennent ensuite les pays d'Afrique sub-saharienne, avec un peu plus de 26 000 ressortissants, présents dans la région surtout depuis 1970, en provenance essentiellement des Comores², du Sénégal et de Madagascar.

(1) Une partie de ces arrivants ne devrait pas être comptée parmi les immigrés. En effet, les ressortissants algériens ayant opté pour la nationalité française au moment de l'indépendance sont français de naissance. Cependant un certain nombre d'entre eux peut s'être déclaré Français par acquisition lors du recensement.

(2) Non compris les personnes originaires de Mayotte puisqu'elles sont Françaises de naissance.

Enfin les autres pays d'Europe (hors Union européenne³) avec près de 22 000 personnes venues surtout de Pologne, de l'ex-Yougoslavie mais aussi de Suisse. Les arrivées annuelles en provenance de ces derniers pays ont nettement augmenté depuis 1989.

Au cours des années 90, 64 000 nouveaux immigrés se sont installés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils représentent 15 % de l'ensemble des immigrés présents en 1999. 40 % d'entre eux sont originaires d'Europe, 35 % du Maghreb, 12 % d'Afrique subsaharienne et 10 % d'Asie. Parmi ces « nouveaux » arrivants, les femmes sont majoritaires.

44 % des immigrés ont acquis la nationalité française

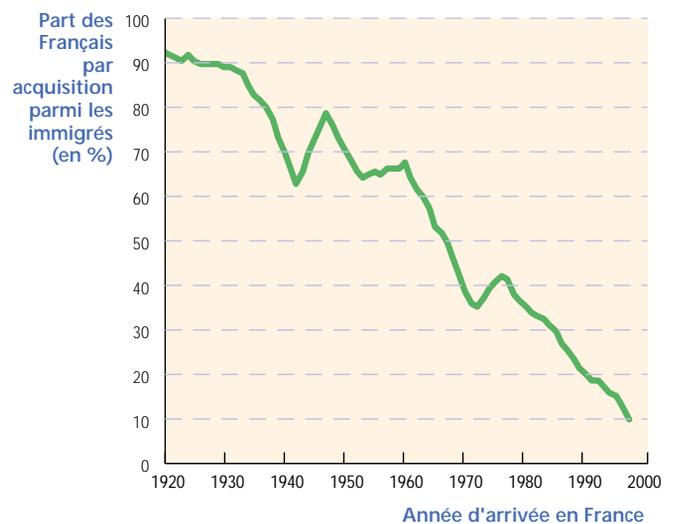
Les immigrés présents en Provence-Alpes-Côte-d'Azur acquièrent assez souvent la nationalité française. 44 % d'entre eux l'ont obtenue contre 36 % au niveau national. C'est moins qu'en Midi-Pyrénées où près d'un immigré sur deux est devenu français mais plus qu'en Ile-de-France (moins d'un sur trois). La propension à devenir français dépend de nombreux facteurs dont le pays d'origine, mais aussi le sexe, l'âge et la durée de présence en France. Cela explique l'écart qui existe entre Provence-Alpes-Côte d'Azur et les autres régions.

Les originaires d'Italie, d'Espagne et des pays d'Europe hors Union européenne sont naturalisés à plus de 50 %. Parmi les personnes nées au Maroc, au Portugal, dans les autres pays de l'Union européenne et en Algérie la proportion de ceux qui sont devenus français est plus faible : entre un quart et un tiers.

D'une façon générale, la proportion de Français par acquisition augmente avec la durée de la présence en France [Fig. 7]. Plus de 80 % de ceux qui sont arrivés avant la seconde guerre mondiale sont français, cela concerne moins de 30 % de ceux arrivés depuis 1980. Corrolaire de l'ancienneté de la présence sur le sol français, un tiers des Français par acquisition a plus de 60 ans, ils ne sont que 19 % parmi ceux qui ont gardé leur nationalité de naissance.

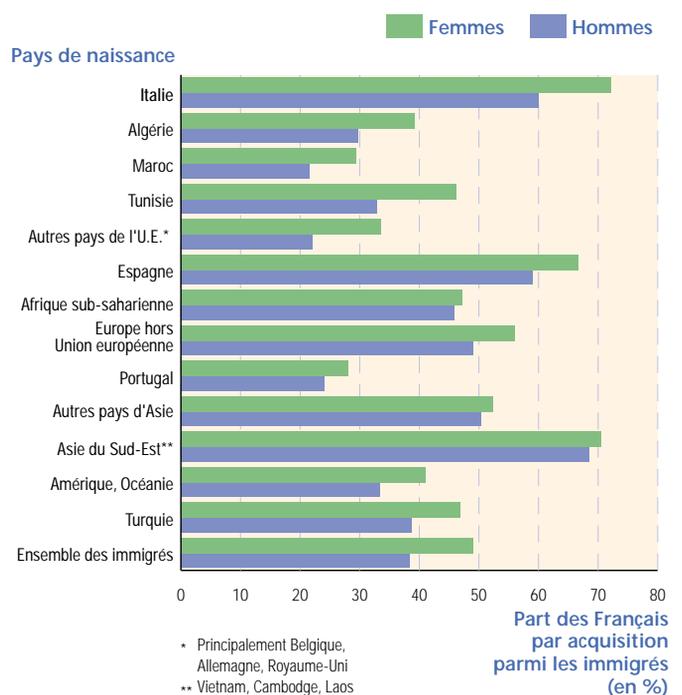
Par ailleurs, les femmes immigrées sont plus souvent naturalisées puisque près d'une sur deux est française [Fig. 8]. Cet écart hommes - femmes se vérifie pour tous les pays d'origine.

[Fig. 7] La nationalité française s'acquiert au fil des années passées sur le territoire



Source : INSEE, recensement de la population 1999

[Fig. 8] Les femmes acquièrent plus souvent la nationalité française



Source : INSEE, recensement de la population 1999

(3) Il s'agit de l'Union européenne à 15, il en sera de même dans la suite du texte.

Deux immigrés sur trois ont plus de 40 ans

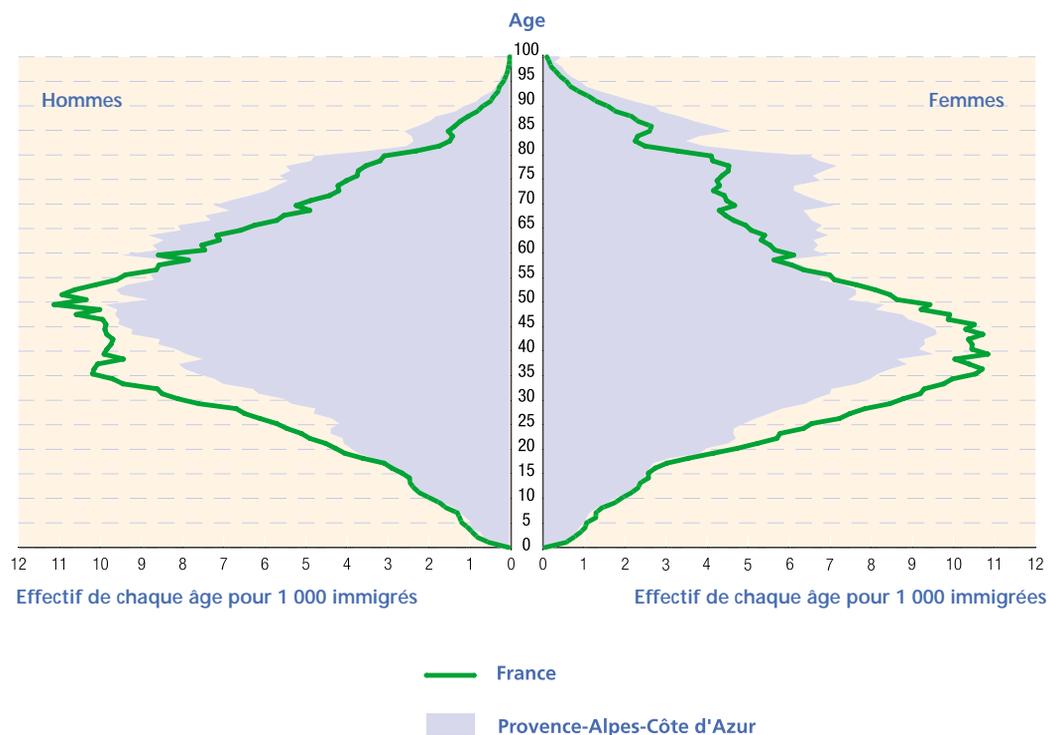
Entre 1990 et 1999, le nombre d'immigrés installés dans la région a diminué d'environ 6 000 personnes. En fait cela recouvre une diminution de 8 000 hommes et une augmentation de 2 000 femmes. La féminisation de la population immigrée avait commencé dans les années 70 avec le développement des mesures facilitant le regroupement familial. L'équilibre hommes-femmes est désormais atteint, alors que la population immigrée avait toujours été majoritairement masculine pour des raisons liées à l'histoire de l'immigration.

La répartition par âge de la population immigrée est très différente de celle de l'ensemble de la population régionale. Par définition⁴, il y a peu d'enfants parmi les immigrés, si ce n'est ceux qui, récemment, ont accompagné ou sont venus rejoindre un parent migrant. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les moins de 20 ans ne représentent

que 7 % des immigrés contre 23 % dans l'ensemble de la population. Les 20 à 40 ans en représentent un quart, les 40 à 59 ans un tiers et les plus de 60 ans un tiers aussi. Reflet de migrations plus anciennes, en particulier celles en provenance d'Italie et d'Espagne, la population immigrée résidant dans la région est plus âgée qu'en moyenne en France [Fig. 9], surtout les femmes : en 1999, 36 % des femmes immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont atteint 60 ans contre seulement 25 % au niveau France entière. Le nombre de femmes de 40 à 59 ans a beaucoup augmenté. Cela est dû en partie au vieillissement des femmes arrivées en France après 1975 au titre du regroupement familial, en particulier pour celles qui sont nées au Maroc et en Afrique sub-saharienne.

Depuis 1990, la population masculine a vieilli, le nombre d'hommes immigrés de moins de 40 ans ayant beaucoup diminué tandis que celui des plus de 60 ans progressait, à un rythme cependant moins rapide qu'en moyenne française (8 % contre 17 %).

[Fig. 9] Des immigrés plus âgés en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : INSEE, recensement de la population 1999

(4) Pour être immigré il faut être né à l'étranger, les enfants d'immigrés nés en France ne sont donc pas des immigrés.

Des niveaux d'études qui dépendent du pays d'origine

Le niveau de formation des immigrés est en moyenne moins élevé que celui de la population dans son ensemble. Cependant parmi les jeunes de 15 ans à 24 ans, on compte plus de 20 000 élèves ou étudiants, qui représentent 63 % de la population immigrée de cette classe d'âge⁵. Cette proportion est plus importante que dans la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur du même âge (49 %).

Les étudiants sont plus particulièrement nombreux parmi les jeunes immigrés en provenance de l'Union européenne (hors Portugal et Italie) et de l'Afrique sub-saharienne.

Parmi les immigrés qui ont terminé leurs études, les trois-quarts se sont arrêtés en 3^{ème} ou en classe de CAP ou BEP contre 60 % pour la population de la région. 14 % seulement ont suivi des études supérieures contre 21 % en moyenne régionale [Fig. 10]. Ces données sont très différentes selon le pays de naissance. Les personnes nées en Italie et en Espagne présentent les plus faibles niveaux scolaires : près de 60 % d'entre elles ont quitté l'école à la fin du primaire contre 14 % parmi les personnes nées dans les autres pays de l'Union européenne.

La part des diplômés de l'enseignement supérieur est d'au moins 30 % pour les personnes originaires de Belgique, d'Allemagne, du Royaume-Uni, du Liban, des pays d'Europe hors Union européenne. Elle est de 20 % pour les personnes nées en Afrique sub-saharienne et se situe entre 6 et 10 % pour celles originaires d'Afrique du Nord.

[Fig. 10] Près d'un immigré sur deux a arrêté l'école à la fin du primaire

	Immigrés		Ensemble de la population	
	Nombre	%	Nombre	%
Population de 15 ans et plus	412 770	100,0	3 740 145	100,0
Elèves, étudiants	28 125	6,8	386 464	10,3
Personnes ayant terminé leurs études	384 645	93,2	3 353 681	89,7
Personnes ayant terminé leurs études	384 645	100,0	3 353 681	100,0
Ecole primaire	162 651	42,3	808 054	24,1
Collège, classes de 6 ^{ème} à 3 ^{ème} , CAP, BEP	119 767	31,1	1 220 242	36,4
Classes de seconde, première, terminale	48 160	12,5	624 960	18,6
Etudes supérieures, faculté, IUT...	54 067	14,1	700 425	20,9

Source : INSEE, recensement de la population 1999

(5) Ne sont comptabilisés ici que les jeunes immigrés. Les enfants d'immigrés nés en France ne sont bien entendu pas pris en compte car ils ne sont pas immigrés eux-mêmes.

Où vivent les immigrés ?

Une plus forte proportion d'immigrés d'Europe à l'est de la région

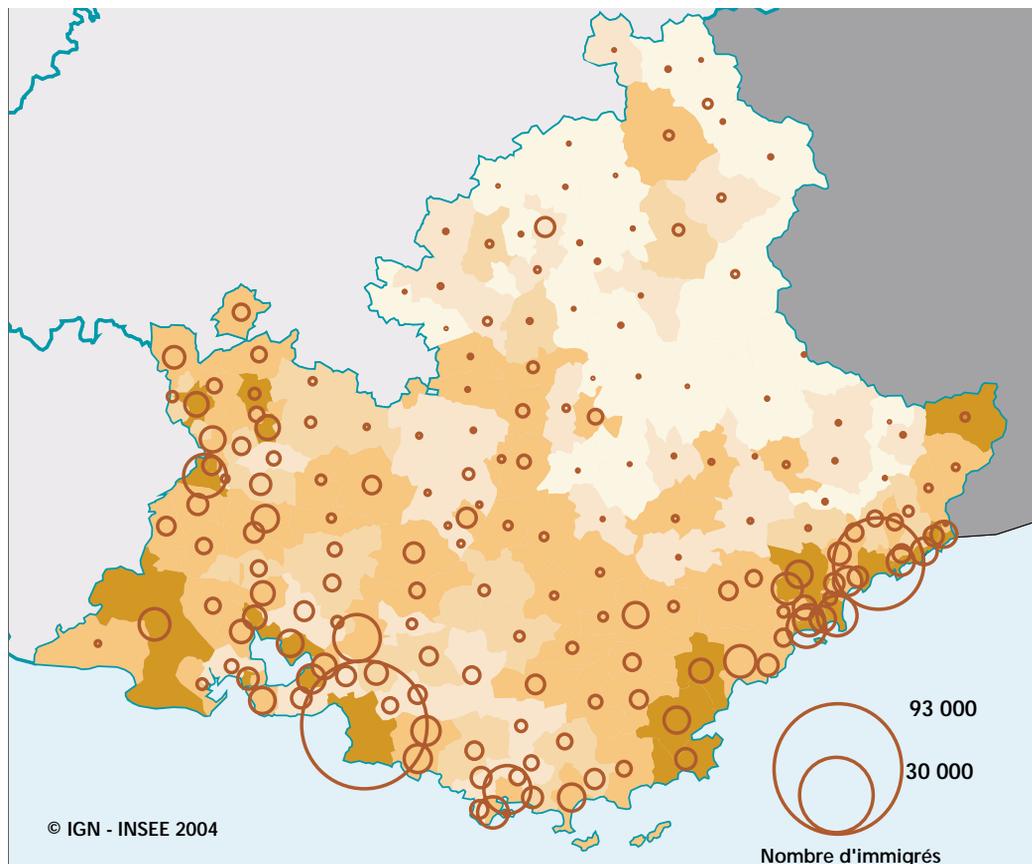
Les immigrés sont présents sur l'ensemble du territoire régional mais leur part dans la population varie d'un département à l'autre [Fig. 11]. Elle atteint 12 % en moyenne dans les Alpes-Maritimes, et dépasse même cette valeur sur le littoral du département.

Elle se situe entre 9 et 10 % dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, mais dépasse aussi 12 % sur le pourtour Nord de l'étang de Berre, à Avignon et dans les cantons de Baumes-de-Venise et Carpentras. Elle est de 8 % en moyenne dans le Var mais elle est supérieure à 12 % dans le canton de Grimaud et inférieure à 5 % dans ceux de La Roquebrussanne et Solliès-Pont. La proportion d'immigrés dans la population des Alpes-de-Haute-Provence est de 7 % et n'atteint pas 5 % dans les Hautes-Alpes.

Chacun des départements présente une spécificité quant à l'origine des immigrés qui l'habitent [Fig. 12]. Les personnes originaires d'Europe sont particulièrement présentes à l'est de la région.

Dans les deux départements alpins, six immigrés sur dix sont nés en Europe, dont la moitié en Italie. Dans les Alpes-Maritimes, la moitié des immigrés est originaire d'Europe (d'Italie dans un cas sur deux). Un tiers est né au Maghreb, plus particulièrement en Tunisie. Dans le Var, la moitié des immigrés est aussi née en Europe, et 30 % au Maghreb. Dans le Vaucluse, les personnes venues d'Europe (plus d'Espagne que d'Italie) constituent 40 % des immigrés et celles nées au Maghreb près de la moitié. Il s'agit principalement de personnes originaires du Maroc. Dans les Bouches-du-Rhône, la présence d'immigrés d'Europe est moins forte (32 %) et celle des personnes originaires du Maghreb est de 48 %. Il s'agit pour moitié de personnes nées en Algérie.

[Fig. 11] Les immigrés surtout présents dans les grandes agglomérations



Les immigrés sont surtout des citadins [Fig. 13]. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 71 % d'entre eux habitent une des quatre unités urbaines de plus de 200 000 habitants, contre 66 % pour l'ensemble des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

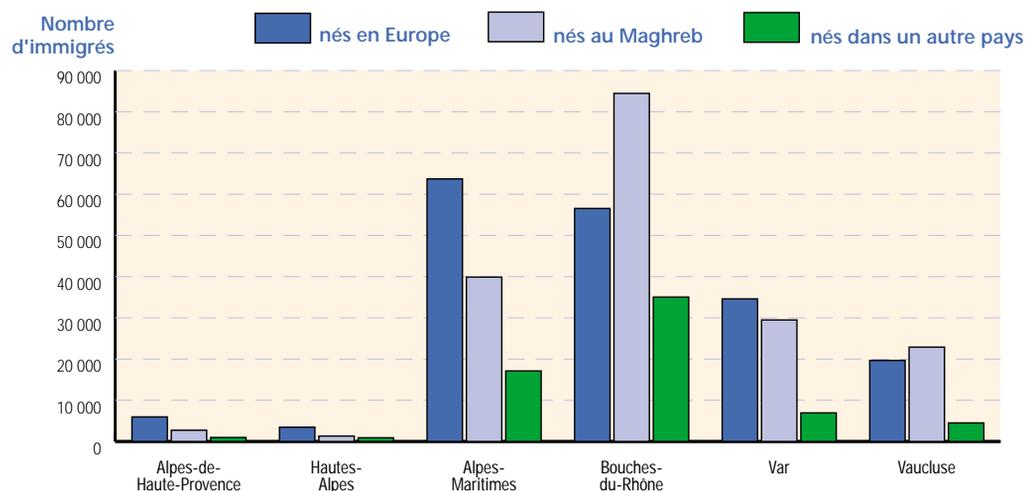
L'unité urbaine⁶ de Marseille-Aix-en-Provence regroupe 138 000 immigrés qui représentent un peu plus de 10 % de sa population. Ils sont principalement originaires d'Algérie (28 %) et de Tunisie (13 %) et les deux tiers d'entre eux résident dans la commune de Marseille.

La deuxième unité urbaine de la région, Nice, compte 105 600 immigrés qui constituent 12 % de sa population. 23 % sont nés en Italie et 17 % en Tunisie. Ils sont moins nombreux à résider à Nice

même (43 %) que dans l'ensemble des autres communes de l'agglomération. La part des immigrés dans la population de l'unité urbaine de Toulon est beaucoup plus faible : un peu plus de 7 %. Ces 37 400 personnes sont en premier originaires d'Italie, 21 %, et ensuite de Tunisie, 19 %. Un sur trois habite la commune de Toulon. Dernière unité urbaine de plus de 200 000 habitants, Avignon compte 23 800 immigrés qui constituent 9,4 % de sa population. 45 % d'entre eux résident dans Avignon et un sur trois est né au Maroc.

Les immigrés sont peu nombreux à habiter une commune rurale (6 %). Lorsqu'ils habitent une commune urbaine, ils résident pour 60 % dans la ville-centre et 40 % en banlieue soit moins souvent qu'au niveau national (50 %).

[Fig. 12] Des origines différentes selon le département de résidence



Source : INSEE, recensement de la population 1999

[Fig. 13] Les immigrés vivent surtout dans les grandes villes

Taille de l'unité urbaine	Immigrés		Population de Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Nombre	%	Nombre	%
Communes rurales	24 583	5,7	378 577	8,4
Moins de 20 000 habitants	46 815	10,9	598 896	13,3
De 20 000 à 199 999 habitants	53 975	12,5	536 230	11,9
De 200 000 à 1 999 999 habitants	304 881	70,9	2 992 190	66,4
Ensemble	430 254	100,0	4 505 893	100,0
Ville-centre	241 013	59,4	2 309 133	55,9
Banlieue	164 658	40,6	1 818 183	44,1
Ensemble communes urbaines	405 671	100,0	4 127 316	100,0

Source : INSEE, recensement de la population 1999

(6) Unité urbaine : ensemble de communes liées par la continuité de l'habitat et comptant au moins 2 000 habitants

59 % des couples comprenant au moins un immigré sont des couples « mixtes »

En 1999, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 267 800 ménages immigrés, c'est-à-dire que la personne de référence du ménage⁷ ou son(sa) conjoint(e) éventuel(le) est immigré(e). Ils constituent 14 % des ménages de la région. Le nombre moyen de personnes dans ces ménages immigrés est supérieur à celui des ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2,8 contre 2,3).

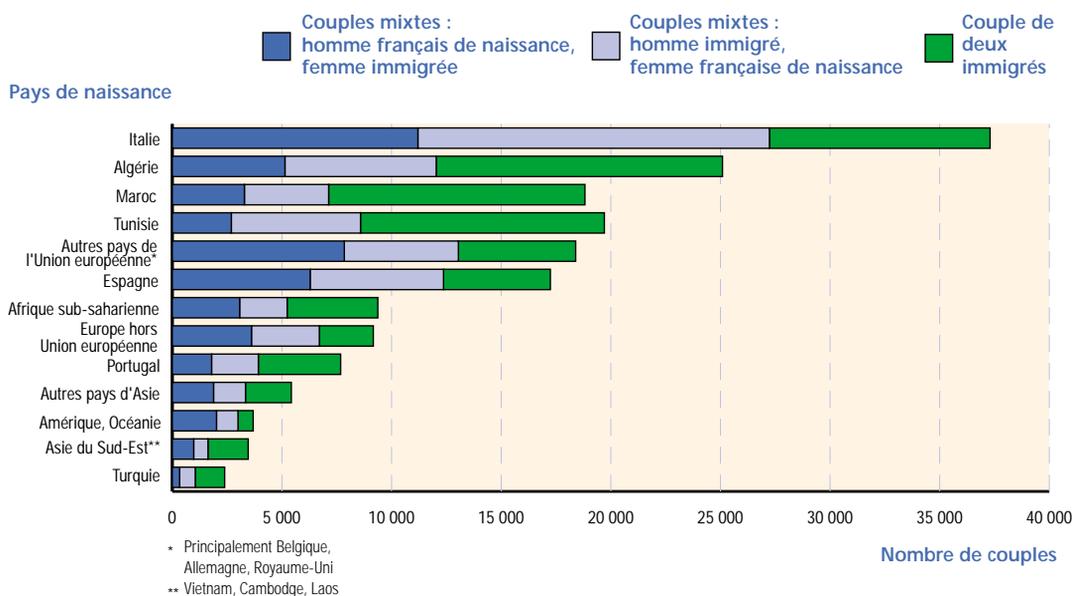
En effet, les immigrés vivent moins souvent seuls que l'ensemble de la population.

24 % des ménages immigrés⁸ ne comptent qu'une seule personne, contre 33 % des ménages de la région. Si la solitude est plus fréquente pour les originaires d'Europe, en particulier ceux nés en Italie, elle reste cependant inférieure à la moyenne régionale.

Les familles monoparentales, c'est-à-dire dont un parent élève seul(e) son ou ses enfants, sont un peu moins fréquentes parmi les immigrés que dans l'ensemble de population, 8,1 % des ménages contre 9,4 %. Ces familles monoparentales sont plus présentes parmi les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne, d'Algérie et d'Asie du Sud-Est.

Le reste des ménages immigrés, soit les deux tiers, est constitué de couples. Parmi ces couples, 59 % sont des couples « mixtes », immigré - non immigré. Dans un quart de ces couples mixtes, la personne immigrée est née en Italie [Fig. 14]. En effet, des éléments de l'histoire migratoire interviennent dans la formation d'un couple mixte : ancienneté de la présence en France, statut conjugal et âge à l'arrivée en France, mais aussi éventuel déséquilibre entre les effectifs des deux sexes. C'est pourquoi, des différences apparaissent selon l'origine géographique. Ainsi, 61 % des hommes originaires d'Italie qui vivent en couple sont unis à une femme française de naissance, seulement 25 % des hommes originaires du Maroc sont dans ce cas.

[Fig. 14] Pour un quart des couples mixtes, le conjoint immigré est né en Italie



Source : INSEE, recensement de la population 1999

(7) Personne de référence du ménage : lorsque le ménage ne comprend qu'une famille, la personne de référence est l'homme du couple ou le parent de la famille monoparentale. Lorsqu'il y a plusieurs familles, la personne de référence est l'homme actif le plus âgé, sinon l'homme le plus âgé.

(8) Au sens du recensement, le ménage regroupe les personnes vivant dans un même logement. Il existe donc des ménages d'une personne.

Près d'une famille sur cinq a au moins trois enfants

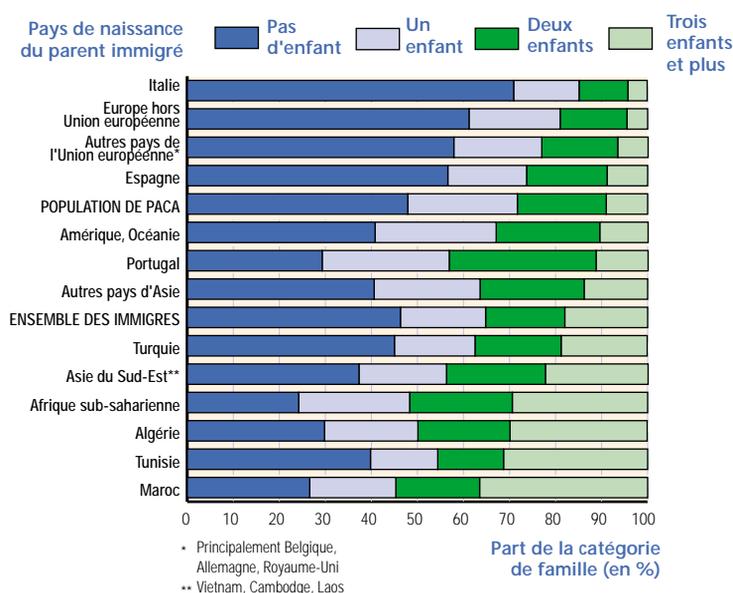
Les familles dont au moins l'un des parents est immigré ont en moyenne plus d'enfants que l'ensemble des familles de la région. Il y a beaucoup moins de familles avec un seul enfant et deux fois plus de familles ayant au moins trois enfants. Les couples sans enfants et les familles de deux enfants sont à peu près aussi fréquents chez les immigrés que dans la population totale [Fig. 15].

Le pays d'origine, l'âge et la situation familiale à l'arrivée, la plus ou moins longue présence en France sont autant de facteurs qui influent sur la fécondité. On sait que les femmes immigrées adoptent peu à peu les comportements du pays dans lequel elles vivent. Environ 40 % des mères de famille immigrées qui sont arrivées en France de 1977 à 1988 ont au moins trois enfants. On peut penser qu'un grand nombre d'entre elles sont venues au titre du regroupement familial et étaient donc déjà mères de famille à leur arrivée.

274 000 enfants de moins de 25 ans vivent dans des familles dont le père ou la mère est immigré. Plus de 70 % d'entre eux sont nés en France et sont français et seulement 15 % sont des immigrés. Ces proportions sont respectivement de 51 % et 27 % pour les enfants de familles d'origine marocaine et 88 % et moins de 1 % pour les enfants de parents immigrés nés en Italie.

Parmi les 430 000 immigrés, 10 000 personnes résident dans des foyers de travailleurs ; il s'agit presque exclusivement d'hommes originaires du Maghreb, dont 40 % ont plus de 60 ans.

[Fig. 15] Les familles d'au moins trois enfants sont plus fréquentes chez les immigrés originaires d'Afrique



Source : INSEE, recensement de la population 1999

Par ailleurs 3 500 immigrés sont hébergés en maison de retraite ; ce sont principalement des femmes originaires des pays d'Europe, en particulier d'Italie. 4 400 autres personnes vivent dans des hébergements collectifs tels que cités universitaires, hôpitaux, communautés religieuses ou centres d'hébergement.

Les deux tiers des immigrés vivent en immeuble

Les conditions de logement des ménages immigrés sont liées notamment à leur niveau de revenus mais aussi à leur durée de présence sur le territoire.

Ainsi, les immigrés sont moins souvent propriétaires, et plus présents dans le secteur locatif et notamment HLM. Ainsi, près des deux tiers des immigrés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent en immeuble, contre 55 % pour l'ensemble de la région. Cette proportion dépasse 75 % pour les personnes originaires du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne. En revanche, la moitié des personnes nées en Europe habitent une maison individuelle. Les logements HLM regroupent en moyenne 20 % des immigrés, 30 % quand ils sont nés au Maroc, en Tunisie et en Afrique sub-saharienne, et 37 % de ceux qui sont nés en Algérie.

55 % des chefs de ménage immigrés de la région sont locataires, contre 42 % pour l'ensemble des chefs de ménage. Leurs logements sont en moyenne un peu plus petits. Ils sont plus anciens, près des trois quarts des logements ont été construits avant 1975 contre moins des deux tiers pour l'ensemble des ménages. De plus, le confort sanitaire y est moindre, en particulier 7 % des logements habités par un chef de ménage immigré n'ont ni baignoire ni douche, cela ne se rencontre que dans 2,5 % des logements pour l'ensemble des ménages.

Des taux d'activité féminins encore faibles mais en nette progression

187 000 personnes, soit 45 % des immigrés de 15 ans et plus, sont des actifs, c'est-à-dire qu'ils ont un emploi ou en cherchent un. Ce taux d'activité est inférieur à la moyenne régionale qui est de 51,5 %. Mais si l'on calcule ce même taux d'activité sur la population de 15 à 64 ans afin d'éliminer l'effet dû à un nombre élevé de personnes âgées, l'écart est beaucoup plus faible. Il recouvre même des situations différentes selon le sexe.

Le taux d'activité des hommes immigrés de 15 à 64 ans (74,5 %) est supérieur d'un point à la moyenne des hommes du même âge de la région, les taux d'activité étant plus élevés entre 55 et 64 ans, âge qui regroupe un quart de la population immigrée masculine [Fig. 16]. Comme pour l'ensemble des hommes, le taux d'activité des immigrés a diminué depuis 1990.

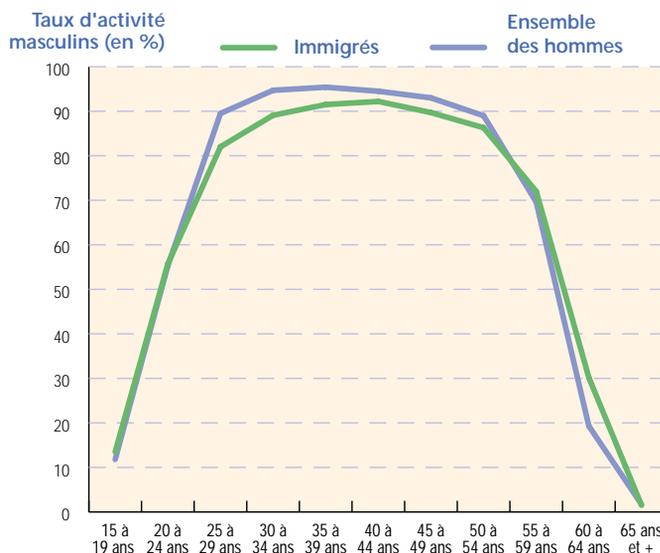
Les femmes immigrées sont de plus en plus nombreuses à vouloir travailler. Leur taux d'activité a progressé de dix points depuis 1990 pour atteindre 48,9 %. Cependant, ce taux est encore inférieur de onze points à celui de l'ensemble des femmes de la région [Fig. 17].

La plus ou moins grande présence des femmes immigrées sur le marché du travail dépend fortement de leur pays d'origine. Parmi les femmes de 15 à 64 ans, la part de celles qui travaillent ou recherchent un emploi est particulièrement élevée quand elles sont nées en Asie du Sud-Est, au Portugal ou en Afrique sub-saharienne (entre 59 et 63 %) et dans une moindre mesure quand elles sont nées en Europe et en Amérique. A l'opposé, elle est faible pour les immigrées venues du Maroc, de Tunisie, de Turquie (40 %) et d'Algérie (35 %).

Un taux de chômage très élevé même pour les plus diplômés

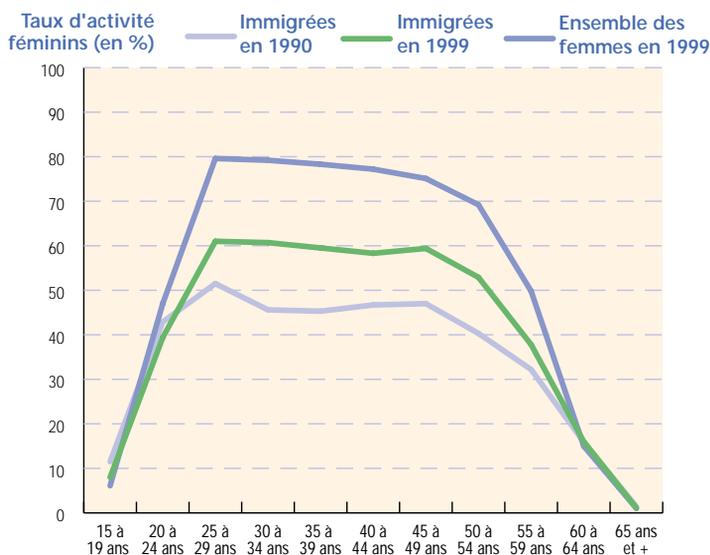
La population immigrée est particulièrement confrontée à des difficultés sur le marché de l'emploi. Son taux de chômage, au sens du recensement, atteint 29,5 % soit douze points de plus que la moyenne régionale et l'écart s'est accentué depuis 1990 (huit points en 1990).

[Fig. 16] Des taux d'activité un peu moins élevés pour les immigrés entre 25 et 55 ans



Source : INSEE, recensement de la population 1999

[Fig. 17] Des taux d'activité féminins qui augmentent mais restent inférieurs à ceux de l'ensemble des femmes de la région



Source : INSEE, recensements de la population

Une partie de la différence peut s'expliquer par la structure de qualification, mais à qualification égale, un écart important subsiste. Par exemple, pour les hommes, les ouvriers qualifiés immigrés ont un taux de chômage supérieur de douze points à celui de l'ensemble des ouvriers qualifiés de la région (36,5 %, contre 24,4 %). Pour les femmes, 31,0 % des personnels immigrés des services aux particuliers sont au chômage contre 24,8 % pour l'ensemble des femmes de la région exerçant la même profession.

Les immigrés qui ont acquis la nationalité française sont un peu moins affectés par le chômage (23,6 %), mais ce taux reste encore supérieur à la moyenne régionale.

Comme pour l'ensemble de la population, les femmes et les jeunes sont les plus exposés. Le taux de chômage des jeunes femmes immigrées de 20-29 ans dépasse 46 % quand il est de 28,6 % pour les femmes de cet âge dans la région. Autre signe de la difficulté, les immigrés sont plus nombreux que le reste de la population à être au chômage depuis plus d'un an.

Quand ils sont originaires d'un pays de l'Union européenne, les immigrés actifs sont beaucoup moins touchés par le chômage, leur taux de chômage est même inférieur au taux régional. En revanche, le chômage frappe plus durement ceux qui sont originaires d'Afrique, y compris le Maghreb, parmi lesquels au moins un tiers des actifs n'a pas d'emploi.

Pour les immigrés qui ne sont pas originaires de l'Union européenne, avoir fait des études ne protège pas du chômage. Même ceux qui ont suivi des études supérieures ont un taux de chômage qui atteint 25 %, taux bien supérieur au taux de chômage moyen de la région. C'est particulièrement vrai pour ceux qui sont nés en Algérie, dont plus du tiers des actifs ayant fait des études au delà du baccalauréat n'ont pas d'emploi.

A diplôme de niveau égal, les immigrés sont deux fois plus au chômage. Même ceux qui ont un diplôme universitaire de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle ont un taux de chômage de 21 % contre 9 % pour leurs homologues dans l'ensemble de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Des emplois plus souvent précaires

86 % des immigrés qui travaillent ont un emploi salarié. Les immigrés salariés sont deux fois souvent en contrat à durée déterminée (CDD) ou en intérim que l'ensemble des salariés de la région et cette précarité de l'emploi diffère beaucoup selon le pays de naissance. Si en moyenne 17 % des

immigrés salariés ont un emploi temporaire, cette proportion atteint 24 % quand ils sont nés au Maroc, en raison d'une forte présence dans l'agriculture où les emplois saisonniers sont très fréquents. Elle n'est que de 11 % quand ils sont nés en Italie.

Pour les plus jeunes, la situation sur le marché du travail est encore plus difficile, 25 % des salariés de 20 à 29 ans sont en CDD ou en intérim. Cependant cette situation n'est pas très différente de celle de l'ensemble des jeunes salariés dont 22 % sont en emploi temporaire.

La part des non salariés, indépendants et employeurs, est peu différente de la moyenne régionale (14 %). 18 000 personnes exercent leur activité principalement dans le commerce de détail, la construction et les services aux particuliers mais aussi dans le secteur de la santé.

Des hommes ouvriers, des femmes employées

Quand ils ont un emploi, deux immigrés sur trois sont ouvriers ou employés, ce qui est aussi le cas de l'ensemble des personnes qui travaillent en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La moitié des hommes immigrés ayant un emploi sont des ouvriers, part plus importante que pour l'ensemble des hommes de Provence-Alpes-Côte d'Azur (un sur trois). Cette proportion est même supérieure à 60 % quand ils sont nés au Maghreb ou au Portugal.

Les cadres supérieurs sont peu nombreux, 10 % des immigrés, mais ils sont nettement plus présents parmi les personnes originaires de l'Union européenne (hors Italie et Espagne) ou d'Amérique (30 %). Les artisans ou commerçants, 13 % des hommes immigrés, sont plus nombreux parmi les personnes originaires de Turquie, d'Asie ou d'Italie.

Comme pour l'ensemble des femmes de la région ayant un emploi, un peu plus d'une femme immigrée sur deux est une employée. C'est même plus de 60 % quand elles sont nées au Portugal, en Algérie ou en Afrique sub-saharienne. La part des ouvrières parmi les immigrées est deux fois plus forte que parmi les femmes actives de Provence-Alpes-Côte d'Azur (17 % contre 8 %).

Les ouvrières sont un peu plus présentes parmi les femmes originaires du Portugal, du Maroc et de Tunisie. 15 % des femmes immigrées exercent des professions intermédiaires (dans l'enseignement, la santé, la fonction publique ou les entreprises). Les femmes cadres sont encore moins nombreuses parmi les immigrées que dans l'ensemble des femmes (7 % contre 10 %).

Les hommes immigrés occupent plus d'un emploi sur cinq dans l'agriculture et la construction

Les immigrés hommes constituent 10 % de la population masculine de la région ayant un emploi. Leur présence est particulièrement forte dans le secteur agricole dont ils occupent 22,5 % des emplois et dans la construction avec 21 % des emplois. Ils sont aussi assez présents dans les services aux particuliers (13 % des emplois).

Sur dix hommes immigrés qui ont un emploi, un travaille dans l'agriculture, un dans l'industrie, deux dans la construction et six dans le tertiaire, en particulier dans les services aux entreprises, les hôtels restaurants, le commerce de détail et l'administration⁽⁹⁾. [Fig. 18]

Les métiers qu'ils exercent sont moins diversifiés que pour l'ensemble de la population. Vingt métiers regroupent 40 % des emplois masculins. Les plus fréquents sont les maçons qualifiés et les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment,

auxquels il faut ajouter les artisans maçons, trois professions qu'exercent 13 % des hommes immigrés [Fig. 19]. Viennent ensuite les ouvriers agricoles, les ouvriers du maraîchage et de l'horticulture, et ceux de la viticulture et de l'arboriculture fruitière qui, ensemble, en regroupent 7,5 %.

Les femmes immigrées travaillent surtout dans le secteur de la santé et de l'action sociale

Moins nombreuses à travailler, les femmes immigrées ne représentent que 6,7 % de l'ensemble des femmes qui ont un emploi dans la région. Elles sont plus présentes dans les services aux particuliers, les industries de biens d'équipements, l'agriculture dont elles constituent entre 11 % et 13 % des emplois.

Neuf femmes immigrées sur dix travaillent dans le tertiaire. C'est dans le secteur de la santé et de l'action sociale qu'elles sont les plus nombreuses.

[Fig. 18] Forte présence des immigrés dans l'agriculture et la construction

Secteur d'activité	Hommes			Femmes		
	Immigrés ayant un emploi	Ensemble actifs ayant un emploi	Part des immigrés	Immigrées ayant un emploi	Ensemble actives ayant un emploi	Part des immigrées
	Nombre	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Agriculture	8 174	36 180	22,6	1 515	12 780	11,9
Industrie	9 864	134 044	7,4	3 241	47 627	6,8
Construction	18 284	88 785	20,6	666	7 963	8,4
Tertiaire	47 731	619 458	7,7	42 217	640 513	6,6
Total	84 053	878 467	9,6	47 639	708 883	6,7
Secteur d'activité	%	%		%	%	
Agriculture	9,7	4,1		3,2	1,8	
Industrie	11,7	15,3		6,8	6,7	
Construction	21,8	10,1		1,4	1,1	
Tertiaire	56,8	70,5		88,6	90,4	
Total	100,0	100,0		100,0	100,0	

Source : INSEE, recensement de la population 1999

(9) Rappelons que 44 % des immigrés sont de nationalité française.

Les métiers exercés par les femmes immigrées sont encore moins diversifiés que ceux des hommes puisque quatorze métiers regroupent 50 % des emplois féminins. Elles sont en premier femmes de ménage chez les particuliers, nettoyeuses ou assistantes maternelles. [Fig. 20]

De nombreux emplois exercés par les femmes immigrées sont des emplois au service de la collectivité, que ce soit les aides soignantes et les agents des services hospitaliers, les employées de la fonction publique ou les agents de service des établissements d'enseignement.

Deux immigrés retraités sur trois sont originaires d'Europe

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 103 600 immigrés sont retraités, soit un quart des immigrés de 15 ans et plus. Cette proportion ne diffère guère de celle

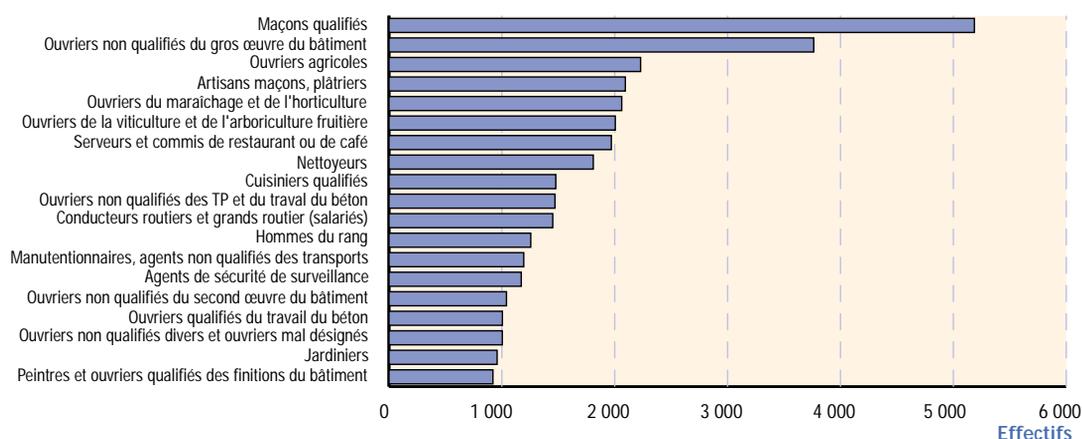
de l'ensemble de la population de la région. Deux retraités sur trois sont originaires d'Europe, et plus particulièrement d'Italie (35 %). 28 % sont originaires du Maghreb.

Les femmes sont assez nombreuses parmi les retraités puisqu'elles en représentent 41 %. Les trois quarts d'entre elles sont nées en Europe.

Plus des deux tiers des retraités sont d'anciens ouvriers ou employés. C'est même plus des trois quarts quand ils sont nés au Maghreb, en Espagne et au Portugal.

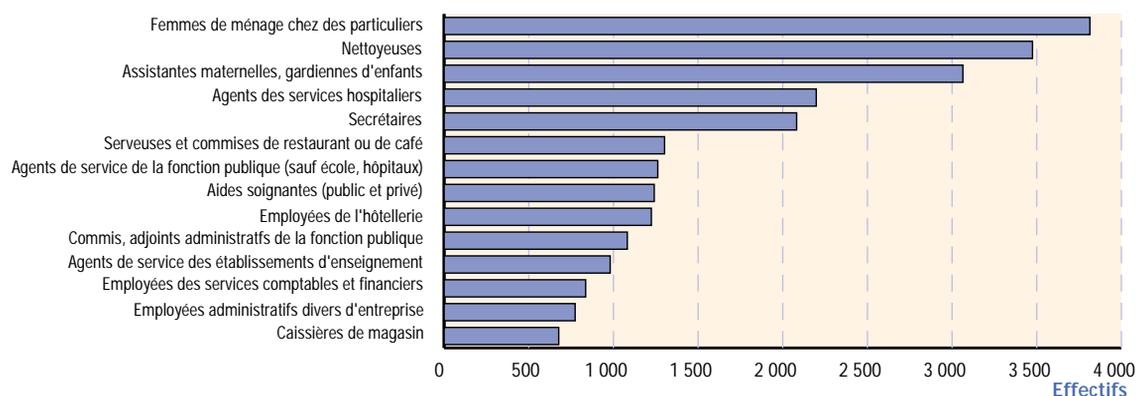
Parmi les immigrés retraités, 4 700 personnes, soit 4,5 %, vivent en collectivité. Les deux tiers d'entre eux sont des hommes qui résident le plus souvent dans des foyers de travailleurs, ce sont surtout des hommes nés en Algérie ; les femmes retraitées sont très majoritairement en maison de retraite et originaires d'Europe, en particulier d'Italie.

[Fig. 19] Les immigrés exercent principalement des métiers du bâtiment et de l'agriculture



Source : INSEE, recensement de la population 1999

[Fig. 20] Femmes de ménage, nettoyeuses, assistantes maternelles, sont les professions le plus souvent exercées par les immigrées



Source : INSEE, recensement de la population 1999

La population immigrée en Provence-Alpes-Côte d'Azur comparée à la population immigrée totale

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France métropolitaine
	%	%
Part de la population immigrée dans la population totale	9,5	7,4
Part dans l'ensemble de la population immigrée		
• des personnes nées dans l'Union européenne	38	38
- dont en Italie	17	9
- dont au Portugal	4	13
• des personnes nées au Maghreb	42	30
- dont en Algérie	17	13
- dont au Maroc	13	12
- dont en Tunisie	12	5
• des personnes nées en Afrique sub-saharienne	6	9
• des personnes ayant acquis la nationalité française	44	36
• des personnes de 60 ans ou plus	34	24
• des retraités	25	24
Part dans l'ensemble des ménages immigrés		
• des personnes seules	24	20
• des familles monoparentales	8	8
• des couples	66	70
Part des couples mixtes (immigré - non immigré) parmi les couples	59	53
Part des familles de trois enfants et plus dans l'ensemble des familles	18	20
Parmi les immigrés de 15 à 64 ans		
• Taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans	74,5	78,5
• Taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans	49	57
• Progression du taux d'activité féminin entre 1990 et 1999 (en points)	10 points	16 points
Parmi les immigrés actifs		
• Taux de chômage des hommes	27	20
• Taux de chômage des femmes	34	25
Part des CDD ou intérim parmi les immigrés actifs ayant un emploi	17	14
Part des emplois occupés par des hommes immigrés		
• dans l'emploi masculin total	10	9
- de l'agriculture	22,5	5,3
- de la construction	21,0	16,4
- des services aux particuliers	12,8	13,9
Part des emplois occupés par des femmes immigrées		
• dans l'emploi féminin total	6,7	6,8
- des services aux particuliers	12,8	14,1
- de l'industrie de biens d'équipement	12,6	5,8
- de l'agriculture	11,8	4,1

Source : INSEE, recensement de la population 1999

Les immigrés au recensement de la population sur insee.fr

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

Étape 5

Des données sur l'immigration
Par région,
département,
commune...
ou pour toute la France

nationalité	France métropolitaine	France d'outre-mer	Total
française	2 897	51 598	54 495
étrangère	4 881	73 442	78 323
Total	7 778	125 040	132 818

nationalité	France métropolitaine	France d'outre-mer	Total
française	12 862	28 637	41 499
étrangère	18 142	21 798	39 940
Total	31 004	50 435	81 439

nationalité	Étranger
française	0
étrangère	0
Total	0

Les populations immigrées

en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cet ouvrage élaboré par l'INSEE, avec le concours du Fasild, apporte un éclairage sur la situation des populations immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis une trentaine d'années, le nombre des immigrés s'est stabilisé en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 1999, ils étaient un peu plus de 430 000, représentant 9,5 % de la population régionale.

De par la définition résultant des conventions internationales, est immigrée toute personne née étrangère à l'étranger. Les immigrés sont donc tous nés à l'étranger. Depuis leur arrivée en France, 44 % d'entre eux ont acquis la nationalité française et 56 % ont gardé leur nationalité étrangère.

Les pays d'origine de ces populations reflètent les principaux courants migratoires qui ont concerné la région : l'Italie et l'Espagne pour les plus anciens, le Maghreb depuis les années 50.

La population immigrée comprend désormais autant de femmes que d'hommes, l'immigration de main-d'œuvre ayant fait place à une immigration plus familiale depuis 1974. En raison des migrations plus anciennes, la part des personnes âgées dans la population immigrée de la région est plus importante qu'en moyenne française.

Les difficultés que connaissent les immigrés sur le marché du travail se confirment : leur taux de chômage dépasse de douze points celui de la population régionale, écart qui s'est accentué en dix ans.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les hommes immigrés occupent 20 % des emplois dans l'agriculture et dans la construction. Les femmes travaillent surtout dans le secteur de la santé et de l'action sociale.

N° ISBN : 2.11.054042.7

Code Sage : IMMIG0432

Prix : 8 € TTC

